# Luttes de classe(s)

La lettre du réseau Ecole du Parti communiste français

## Éditorial

Alors que la crise de recrutement compromet la capacité du service public d'éducation à disposer des personnels nécessaires à son fonctionnement, la revalorisation des salaires promise se traduit par une hausse largement inférieure à l'inflation dont seule une petite partie des enseignants pourra bénéficier. Pour le reste, il faudra travailler davantage pour gagner plus sans aucune garantie sur celles et ceux qui pourront en bénéficier. L'accès à ces heures supplémentaires risque fort d'être attribué au gré des volontés hiérarchiques et des besoins locaux et aux mépris des principes égalitaires de rémunération. Quant aux améliorations des conditions de travail, on peut douter que contraindre à travailler davantage, alors que les enquêtes témoignent déjà d'un horaire hebdomadaire élevé, soit la meilleure réponse quand les arrêts maladie pour burn-out ne cessent de croître.
Une chose est déjà sûre, le « choc d'attractivité » que ce « pacte » devait susciter n'est pas au rendez-vous : le déficit de recrutement se creuse encore davantage cette année.

Le ministre a beau nous rassurer sur la qualité de la rentrée à venir, nous savons déjà que la dégradation du service public d'éducation va se poursuivre témoignant du mépris dans lequel sont tenus ceux qui en seront les premières victimes : les élèves des milieux populaires. D'abord parce que leurs territoires de vie sont plus fortement impactés par le non-remplacement ou par la baisse d'exigence du recrutement consécutive à la crise de recrutement. Ensuite parce que, faute de pouvoir les financer, ils sont exclus des compensations que les familles aisées peuvent offrir grâce aux officines privées d'aide aux élèves qui ne cessent de se développer. Enfin parce que le manque de moyens empêche qu'ils soient l'objet des attentions nécessaires à leurs apprentissages.
Face aux creusement des inégalités, le ministre avait annoncé un effort sur la mixité. Rien de bien tangible n'en a résulté. Quant aux élèves des lycées professionnels, bientôt, il ne s'agira plus que de les préparer à s'adapter aux contraintes de la flexibilité des emplois. Les perspectives émancipatrices de l'accès aux savoirs devront céder aux impératifs des nécessités néolibérales.
Il est vraiment temps de changer radicalement de politique scolaire pour relever les défis que pose la crise du système éducatif.

*Paul DEVIN*

Mai 2023

La lettre du
Réseau École
est coordonnée par
Stéphane BONNÉRY,
Paul DEVIN,
Sébastien LABORDE,
Marine ROUSSILLON.

SOMMAIRE

Éditorial....1
100 jours de l'éducation : derrière les paroles, une attaque sans précédent. ....5
Proposition de loi Brisson : un projet réactionnaire ....6
Reconquête du mois de juin ....8
Recrutement : la crise s'installe ....9
Devenir enseignant et le rester… ....10
Rebâtir une véritable médecine scolaire, une question démocratique ! ....11
La publication des IPS, progrès pour la mixité sociale ? ....12
Bac 2023 : le début de la fin ....13
Donner du temps aux élèves, pour apprendre et se former ....14
La performance de l'apprentissage : une « fake news » ....15
Crise de l'école, crise de vocations, comment y répondre ? ....16
Deux agents du service public d'Éducation nationale qui luttent pour leurs élèves et pour la dignité et la qualité de leur métier. ....18
Les leurres entretenus sur l'amélioration du remplacement ....20
Les chiffres d'une piètre politique scolaire ....21
Le « soutien à la ruralité » se traduit par… des fermetures de classes et d'écoles rurales ! ....22
UPE2A : miroir grossissant des défaillances de l'Education nationale et de l'accueil des étrangers. ....23
1951 : les communistes contre la loi Barangé ....24

# RETRAITES : le 6 juin on lâche rien !

**Plus de 2 millions de personnes ont à nouveau manifesté le 1er mai. La réforme des retraites est massivement rejetée. Pour gagner face au gouvernement, la mobilisation doit se poursuivre et s'amplifier.** C'est le seul moyen pour ne pas se faire voler par Macron deux années de vie. Soyons nombreuses et nombreux le 6 juin aux côtés des organisations syndicales pour obliger le Président de la République à retirer sa loi et faire respecter la volonté populaire.

## La démocratie bafouée

Le gouvernement a perdu la bataille de l'opinion. Sa seule réponse : les coups de force permanents et les manœuvres les plus anti-démocratiques. Le désaveu politique est profond. Face à cela, notre responsabilité est grande : défendre notre démocratie et œuvrer à l'émergence d'un large front social et politique durable qui puisse faire changer la donne.

## Et le 8 juin à l'Assemblée

Ce jour-là sera débattue la proposition de loi du groupe LIOT abrogeant la retraite à 64 ans. Le gouvernement use une nouvelle fois de la force pour empêcher qu'il y ait un vote. Les député·es communistes sont pleinement engagé·es pour faire adopter cette proposition de loi.

PCF
PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

# FINANCER LA RETRAITE À 60 ANS, des pensions supérieures au smic, pour toutes et tous, *c'est possible !*

**Nous proposons une bonne réforme des retraites avec des recettes nouvelles :** création d'emplois, augmentation des salaires, égalité femmes-hommes, taxation des revenus financiers…

**La création de 500 000 emplois** indispensables dans les services publics (hôpital, école, transports, territoriale, etc.) rapporterait plus de 6 milliards d'€.

**La réduction du temps de travail hebdomadaire à 32 heures** et la création d'emplois équivalente (1,7 million d'emplois) rapporterait 13,6 milliards d'€.

**La modulation des cotisations sociales patronales** pour développer l'emploi et les salaires. La sécurité sociale doit devenir le bien de ses cotisant·es par l'élection de leurs repésentant·es.

**La mise à contribution des revenus financiers des entreprises,** aujourd'hui exonérés de cotisations,rapporterait près de 40 milliards d'€.

**Une augmentation immédiate de tous les salaires** augmenterait automatiquement les cotisations sociales pour financer les pensions :

- Dans le privé, 5 % de hausse des salaires rapportait 9 milliards d'€.
- Dans le public, l'augmentation de 5 % du point d'indice de la fonction publique représenterait 1,25 milliards d'€ de cotisations retraites en plus.

**L'égalité salariale femmes-hommes,** c'est 6 milliards d'€ de recettes supplémentaires.

## J'adhère

PCF
PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____

E-mail : _____ Tél : _____

PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS - 2, place du Colonel-Fabien 75019 Paris
Tél. : 01 40 40 12 12 / E-mail : pcf@pcf.fr / Web : www.pcf.fr

# 100 jours de l'éducation : derrière les paroles, une attaque sans précédent.

Emmanuel Macron a saisi la question de l'Éducation pour tenter de tourner la page du mouvement contre l'allongement de l'âge de départ en retraite à 64 ans. Rémunération des enseignants et réforme du lycée professionnel sont les thèmes choisis.

Derrière des annonces, c'est à une nouvelle phase de casse de l'Education Nationale telle que nous la connaissons depuis près de 40 ans que nous assistons. Comme Blanquer avait saisi la pandémie pour accélérer la réforme du bac et du lycée, Pap Ndiaye saisit la crise sociale et démocratique que nous vivons pour s'attaquer à la voie professionnelle et au statut des enseignants.

Le candidat à la présidentielle avait promis une revalorisation du salaire des enseignants de 10%. Cette hausse ne dépassera pas 5,5% en moyenne, soit moins que l'inflation sur un an.

La stratégie de privilégier les primes plutôt que le point d'indice conduit en fait à une stagnation du pouvoir d'achat des personnels de l'éducation, les hausses étant absorbées par la hausse des prix.

Concernant la réforme de la voie professionnelle, quand on y regarde dans le détail il s'agit en fait d'une diminution des heures d'enseignements généraux au profit de stages en entreprises, réduisant l'apprentissage d'un métier à de simples gestes techniques et éloignant un peu plus les élèves de lycée professionnel d'une culture commune de haut niveau leur permettant d'acquérir les clés pour être des citoyens conscients et en capacité d'agir et de choisir, y compris dans le cadre de leur futur métier.

Mais le plus grave n'est pas là.

Le pacte, et sa déclinaison pour les professeur·es de lycée professionnel par le biais de hausses de rémunération a pour double objectif de transformer les métiers et la nature du statut d'enseignant selon le principe du « travailler plus pour gagner plus ». Qui plus est, il nie les spécificités des métiers de l'éducation et la complexité de la prise en charge de la difficulté scolaire. Les inégalités sociales de réussite scolaire sont absentes dans le discours gouvernemental, renvoyant un peu plus la responsabilité de l'échec scolaire à l'élève et à sa famille. Enfin il modifie considérablement le cursus même des élèves, notamment ceux et celles en difficulté au collège, et au lycée.

Ce pacte n'a pas pour objectif de susciter des vocations contrairement à ce qui est dit. Il modifie profondément les missions des enseignants et singulièrement celles et ceux de l'enseignement en lycée professionnel.

Ces transformations sont au service d'une politique, servir les intérêts du capital en crise. Centrer l'école publique sur les « fondamentaux », le lire écrire compter, sortir les élèves en difficulté pour les livrer au marché du travail dès le lycée, sélectionner dès le collège et bâtir une école publique « a minima », les familles en ayant les ressources iront chercher sur un marché qui s'ouvre les compléments pour une éducation et des enseignements de qualité, une orientation choisie et non subie, des cours de soutien, de renforcement ou de rattrapage onéreux…

C'est en fait une école a minima qui se bâtit pierre par pierre, et une école qui trie, sélectionne, et exclue celles et ceux qui n'y réussissent pas.

### *Face à cela, que faire ?*

En premier lieu, résister et contester ces mesures, dévoiler ce qui se cache derrière. Les appels aux enseignants à ne pas signer le pacte, à refuser toute réforme, à préparer un mouvement le plus large possible sont de mise. Les revendications pour des hausses de salaires qui passent par la revalorisation du point d'indice, le refus de travailler davantage quand le temps moyen de travail d'un enseignant est de plus de 40 heures hebdomadaires sont tout à fait légitimes.

Mais seules elles ne suffisent pas à enrayer la crise que vit l'école publique aujourd'hui dont un des symptômes est la crise de vocations observée à l'aune du nombre de candidats aux concours de l'enseignement. C'est d'ailleurs ces deux aspects qu'utilise Macron pour tourner définitivement la page d'un consensus républicain qui prévalait autour d'une contradiction entre la volonté d'élever le niveau de connaissance et de diplôme de tous les jeunes, aspiration encore très largement partagée aujourd'hui, et volonté de sélection sociale à chaque étape de la massification par les forces réactionnaires et du capital.

Cette politique affronte et tourne le dos aux grands défis civilisationnels qui sont face à nous et qui appellent des transformations profondes de nos modes de production et d'échange, mais aussi de notre système éducatif pour une jeunesse formée, en capacité de décider pour elle-même et dans sa propre activité professionnelle ce qui est bon pour la société dans son ensemble. L'enjeu de l'élévation du niveau de connaissance de toutes et tous, est un enjeu politique, démocratique et civilisationnel.

La voie professionnelle est au cœur de cet affrontement entre intérêts du capital et ceux du monde du travail et de la création mais il irrigue tout changement de l'école maternelle à l'université et y compris le vaste chantier de l'attractivité et de la revalorisation des métiers de l'éducation.

*Sébastien LABORDE*

# Proposition de loi Brisson : un projet réactionnaire

Le Sénat a adopté le 11 avril, en première lecture, la loi « *pour l'école de la liberté, de l'égalité des chances et de la laïcité* » proposée par le sénateur Max Brisson.
L'exposé des motifs se fonde sur le jugement, par la Cour des Comptes, d'une performance éducative médiocre et sur le constat considéré comme unanime d'une « crise ». Celle-ci est présentée comme interne au système éducatif, sans lien avec la crise du capitalisme, comme si la perte de confiance, le malaise des personnels, le déficit de recrutement et la difficulté à faire réussir tous les élèves était sans rapport avec la baisse des crédits pour l'école publique et le dévoiement de ses missions vers la mise en concurrence des élèves par l'inégalisation des parcours plutôt que la transmission d'une culture commune. La réelle crise de l'école repose sur un tiraillement entre, d'une part, les politiques visant à l'asservir aux demandes du patronat pour produire à moindre coût de la main d'œuvre compétente mais docile et, de l'autre, les besoins de la population de se former pour comprendre et agir dans un monde de plus en plus complexe. Cette crise a empiré du fait des politiques conduites avec une assez grande continuité depuis 40 ans.
À l'inverse de cette analyse, Max Brisson reprend l'argumentaire de la Cour des Comptes qui considère que cette crise résulte d'un manque d'autonomie des établissements. Il prend exemple sur la réforme britannique.

## Le contenu de la loi adoptée en première lecture

*Trois axes majeurs de réforme sont prévus au nom de l'autonomie contractualisée des établissements.*

- *Une contractualisation des objectifs de réussite scolaire permet de fixer, entre le rectorat, l'établissement et la collectivité territoriale si elle le souhaite, l'organisation des moyens pédagogiques notamment les dispositifs d'accompagnement, l'affectation des personnels y compris enseignants, l'allocation et la répartition des moyens budgétaires. (art.1)*
- *Le statut d'établissement public est requis pour les écoles qui seront objet de cette contractualisation et par conséquence l'autorité hiérarchique de la directrice ou du directeur, y compris pour l'évaluation des enseignants.(art.2). Un amendement (COM.29) a prévu de réserver, par décret, cette autorité hiérarchique aux écoles les plus importantes.*
- *Les objectifs de ces contrats peuvent solliciter l'intervention d'opérateurs hors fonction publique tels que des associations ou les bénévoles d'une réserve éducative créée pour cela (art.6,7). Un amendement a introduit que la scolarité obligatoire de 2 à 6 ans peut être assurée hors de l'école dans des « jardins d'enfants » (COM.17 et 19)*

*A ces éléments sur la contractualisation s'ajoutent des mesures de nature diverse :*

- *La formation initiale et continue des professeurs des écoles se déroulera sous l'autorité exclusive du ministère et du recteur (art.4). Un amendement (COM.35) a introduit la possibilité éventuelle de conventions avec l'enseignement supérieur.*
  *La part des compétences pédagogiques et didactiques concernant la transmission des savoirs est minorée au profit d'une place essentielle donnée aux questions sociétales dont le ministère aura toute liberté à définir les contenus et les orientations.(art.4)*
- *Un amendement (Art 7bis, COM.6) réintroduit la bivalence des enseignants.*
- La fermeture d'une classe dans une école en milieu rural (unité urbaine <5000hab.) sera soumise à une délibération du conseil municipal avec moratoire de 3 ans (COM.33 et 36).
- Enfin, au-delà du principe général que les valeurs de « *respect de l'égale dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité* » doivent être mises en œuvre non seulement par les personnels (actuel article L111-1 du Code de l'éducation) mais par l'ensemble des personnes qui participent au service public de l'éducation, est énoncé l'interdiction du port de signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse pour les personnes qui participent aux activités scolaires et notamment aux sorties.

## Quelques éléments d'analyse…

La grande majorité de ces articles a déjà été l'objet, antérieurement, de propositions ou de projets de loi.
Ils correspondent à deux objectifs de nature différente mais souvent convergents dans les politiques néolibérales.

- La mise en marché concurrentielle de l'école
- Le renforcement de la main mise autoritariste du ministère sur l'école

### *La mise en marché concurrentielle de l'école*

La volonté de faire progresser les « performances » du système éducatif conduit à brandir l'autonomie financière et administrative des établissements comme la solution idéale permettant d'améliorer les résultats des élèves sans augmenter l'investissement public dans la politique scolaire.

Au nom de cette autonomie financière, c'est aussi la logique de rupture avec l'égalité qui est amplifiée, à la suite des réformes précédentes sur les « projets » d'établissement visant à renoncer à enseigner des contenus égaux selon les profils sociaux des établissements.

Un équivalent de cette réforme a déjà été mis en place en France, dans l'enseignement supérieur, sous le nom de « Liberté et Responsabilité des Universités » (LRU), qui conduit à ce que l'université publique soit actuellement en grande souffrance : toutes les décisions sur le fonctionnement sont imposées par la pénurie budgétaire et la technocratie gestionnaire pour faire de l'enseignement supérieur une gare de triage social, un lieu de transmission de contenus édulcorés à moindre coût, selon la volonté du patronat.

Le modèle anglais cité par Max Brisson, est pourtant loin d'avoir fait la preuve de sa capacité à améliorer qualitativement le service public d'enseignement. Même l'OCDE, pourtant favorable à ce type de réforme, reconnaît qu'il n'est pas possible de procéder à des évaluations concluantes de la réforme anglaise[1].

En réalité, l'objet principal de cette autonomie est de réduire les dépenses de l'État en ouvrant la porte à l'introduction de financements d'origine privée. Le contrat d'établissement ouvre à terme la possibilité légale d'une économie mixte de financement dans le cadre de partenariats public-privé ou de financements d'entreprise. C'est une pratique déjà courante au Royaume-Uni[2]

Une telle perspective produit une mise en concurrence des établissements dont le résultat est sans appel en Angleterre : stigmatisation et ghettoïsation des écoles dont les résultats sont les plus bas, bachotage pour centrer l'activité des élèves sur leur réussite aux tests (« teaching to test ») avec tout ce que cela entraîne de rejet des élèves ayant des résultats faibles et de « manipulation » des résultats pour correspondre aux attendus nécessaires aux financements. Et bon nombre de travaux ont montré que l'amélioration des résultats des élèves n'était pas au rendez-vous[3].

Le second objectif est de miner le statut des enseignants en commençant par supprimer les modes d'affectation actuels pour les soumettre à la concurrence entre établissements. Les enjeux sont à la fois ceux d'une gestion plus « flexible » de l'emploi public par le développement du recrutement de contractuels, un plus grand asservissement des enseignants aux consignes hiérarchiques par la précarisation de leur affectation et une mise en concurrence des établissements par la mise en concurrence des enseignants recrutés par « profilage ». On imagine sans peine comment les établissements à faibles résultats aux tests seront ceux qui auront la plus grande difficulté à recruter, renforçant ainsi davantage leur ségrégation et leur ghettoïsation.

Non seulement, une telle école ne favorisera pas l'égalité mais elle creusera encore les inégalités qui constituent pourtant déjà une caractéristique inquiétante de l'école française. C'est le but caché : réduire l'école publique à une éducation minimale et peu coûteuse pour la main d'œuvre peu qualifiée ; obliger les familles qui veulent davantage à trouver des solutions marchandisées (privé, cours en ligne, sollicitation des collectivités, etc.). Cette mise de l'école sous tutelle des logiques capitalistes met notre pays en danger en réduisant la transmission d'une culture commune et émancipatrice.

### *Le renforcement de la main mise autoritariste du ministère*

A ces objectifs ultra-libéraux qui veulent soumettre l'école à sa mise en marché, s'ajoutent les volontés d'une tutelle autoritariste du ministère qui n'hésite pas à vouloir revenir à une formation des professeurs des écoles organisée sous son unique responsabilité. On voit déjà dans la liste des priorités évoquées qu'il s'agit de garantir une école « des fondamentaux » qui se préoccupe davantage de contrôler les comportements des citoyens que de transmettre les savoirs visant l'émancipation.

Plus globalement, on voit comment la proposition de loi cherche à légitimer, au nom des valeurs républicaines, une visée idéologique qui, de la formation des enseignants aux projets contractualisés, permettrait au ministère de contrôler davantage les personnels et leur action. L'enfermement des enseignants sous-formés dans des logiques d'obéissance, coupées des acquis de la recherche, est le moyen d'imposer une école au service des patrons, pour former de la main d'œuvre, et pas des citoyens et travailleurs éclairés.

Pour une loi qui prétend favoriser l'égalité, il n'y a rien qui puisse réellement répondre à cet enjeu. L'équilibre territorial continue à être traité dans les termes d'une opposition entre éducation prioritaire et territoires

[1] Réformer l'éducation en Angleterre, *Études économiques de l'OCDE*, 2011/3, n°3 , p.96

[2] Carol CAMPBELL, *Les modalités de financement de l'éducation en Angleterre*, Revue internationale d'éducation de Sèvres, n°22, 1999, p.63-82.

[3] Mike TOMLINSON, Curriculum and Qualifications Reform, Final Report, octobre 2004

ruraux, ce qui n'a guère de sens en perspectives d'égalité.
Quant aux arguments de liberté qui vantent un meilleur engagement des équipes éducatives à partir d'un projet commun, l'expérience de l'autonomie des établissements est loin d'en faire la preuve ! Les équipes professionnelles ne cessent de demander de pouvoir retrouver les conditions d'une coopération pédagogique portée par leur expertise didactique et leur connaissance du terrain plutôt que soumise aux contraintes managériales et aux priorités rectorales.
Et l'expérience de la LRU à l'université montre les conséquences : concurrence entre personnels, épuisement des équipes pour combler les réductions d'effectifs, focalisation sur la course aux financements réduisant le temps consacré aux missions fondamentales d'enseignement.

## Conclusion

- La proposition de loi Brisson s'inscrit dans la logique ultralibérale que la droite ne cesse de vouloir promouvoir et dont nous dénonçons les effets profondément inégalitaires produits par des économies d'échelle, l'ouverture au privé de pans entiers de l'éducation, l'individualisation et la mise en concurrence des parcours scolaires, une ambition de formation réduite pour une main d'œuvre destinée à accepter la flexibilité de l'emploi et une logique élitiste réservant les qualifications de haut niveau à une minorité.

- En ouvrant encore plus l'école publique à la logique concurrentielle, une telle politique favoriserait davantage une école privée qui n'hésite pas à jouer la sélection des élèves pour afficher des performances élevées, contribuant ainsi à diminuer la mixité des écoles publiques et à renforcer les inégalités, ce dont a témoigné la publication des IPS.
  De ce point de vue, cette proposition de loi agit à l'opposé de celle de Pierre Ouzoulias qui veut permettre une plus grande mixité en contraignant les financements publics de l'école privée à des critères de mixité sociale.

- Proclamant la liberté, cette proposition de loi vise, au contraire, une plus forte mainmise sur les contenus et les pratiques enseignantes. En agissant sur des indicateurs de résultats superficiels dont les enseignants ne seront pas dupes, en renforçant les effets inégalitaires du système sur les élèves comme sur les établissements, elle les éloignera encore davantage du sens de leur métier, renforçant la crise de confiance et de recrutement qu'elle est censée dépasser.

- Enfin, en obéissant à une logique d'égalité des chances qui se limite à permettre quelques réussites individuelles d'enfants des milieux populaires, cette proposition de loi néglige ce qui constitue, pour les communistes le vecteur essentiel d'une éducation émancipatrice : l'élévation générale du niveau de connaissances pour une génération entière, quelle que soit son appartenance sociale.

*Sébastien LABORDE*
*Paul DEVIN*

ABSENTÉISME

# Reconquête du mois de juin

C'est à Xavier Darcos que l'on doit l'expression de « reconquête du mois de juin ». Jean-Michel Blanquer l'avait reprise à son compte en assurant que « l'un des effets positifs de la réforme du baccalauréat, c'est qu'on va reconquérir le mois de juin ».
Et voilà que Pap Ndiaye annonce une circulaire tout en sous-entendant que ce serait l'organisation trop précoce des conseils de classe qui serait responsable de l'absentéisme de fin d'année.
La réalité est moins simple, notamment quand une bonne partie des salles est prise par l'organisation des examens.
Le paradoxe est que les enseignants et leurs organisations syndicales ne cessent de dénoncer les effets de l'organisation des épreuves de spécialité en mars notamment pour leur effet désastreux sur la mobilisation des élèves. Et que le ministère ne veut rien entendre sur le sujet.
Encore une fois, au lieu d'engager une réflexion globale sur l'absentéisme pour lutter contre ses effets et retrouver le temps nécessaire aux apprentissages , le ministère se contente d'une annonce dont on peut craindre qu'elle n'aura guère plus d'effet que les précédentes.

# Recrutement : la crise s'installe

### *Moins d'étudiant·es, moins d'admissibles*

Loin de l'embellie annoncée par le ministère, les chiffres des concours 2023 confirment l'installation dans la durée de la crise de recrutement des métiers enseignants.
Moins d'étudiant·es se préparant aux concours au sein des masters Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation (MEEF)[4], à peine plus d'inscrit·es aux concours 2023 (42943 pour le 1er degré) qu'en 2022 (41641), année qui marquait elle-même une très forte baisse par rapport à 2021… Cette fois, le ministère ne pourra pas se contenter de dire que la baisse est conjoncturelle, due à l'année de "transition" de la réforme Blanquer (déplacement des concours en fin de M2 pour la session 2022).

Autre phénomène inquiétant : désormais le nombre d'admissibles, dans certaines académies et disciplines, est sensiblement égal voire inférieur au nombre de postes ouverts !
Ainsi, pour 1166 postes offerts à Créteil et 1285 à Versailles au Concours de Recrutement de Professeur des Écoles (CRPE), seulement respectivement 737 et 833 candidat·es admissibles. Si tous et toutes étaient admises (ce qui poserait quand même la question du niveau de recrutement), ce seraient déjà 881 postes non pourvus à la rentrée pour ces deux seules académies, chroniquement déficitaires.

Les concours du second degré n'échappent pas à la crise : pour la session 2023, le SNES-FSU[5] relève par exemple, en Allemand, 101 admissibles pour 205 postes au CAPES, et à l'agrégation externe 45 admissibles pour 42 postes - ce qui laisse présager un manque d'environ 150 professeurs d'Allemand à la rentrée 2023. En Lettres modernes, au CAPES, 761 admissibles pour 755 postes ; en Lettres Classiques il y a moins d'inscrit·es (133) que de postes (134) et seulement 47 admissibles. En Physique-Chimie, avec 440 admissibles pour 429 postes, il faut aussi s'attendre à du sous-recrutement.
En tout, selon le *Café Pédagogique*[6], ce sont 11 371 candidats admissibles pour 8 000 postes dans le premier degré (soit un ratio de 1,42) et 6 893 pour 4 883 postes dans le second degré (un ratio de 1,41).

### *Visiblement, le "choc d'attractivité" promis par la DGESCO n'a pas eu lieu !*

N'apprenant pas de ses échecs, refusant toujours d'écouter organisations syndicales représentatives des personnels comme acteurs et actrices de la formation, le ministère n'a rien prévu pour pallier la crise. Ou plutôt si… comme en 2022 : *job dating* et recrutement massif de contractuel·les en urgence, quels que soient les parcours et compétences de chacun-e, en responsabilité de classe(s) après quelques jours de "formation" maison. L'essentiel, c'est de placer des "adultes" dans les classes - quitte à ce que, face aux conditions de travail dégradées, au salaire insuffisant, au manque de formation, ils et elles démissionnent au bout de quelques mois.

### *Le ministère cherche-t-l réellement à résoudre la crise ?*

La question qui se pose est donc : le ministère cherche-t-il réellement à résoudre la crise d'attractivité ? S'il comptait sur le Pacte pour revaloriser le métier… c'est raté ! Toutes les organisations syndicales s'y opposent, pointant l'hypocrisie d'un dispositif qui, loin de revaloriser les salaires des enseignant·es, exige d'eux plus de travail, rémunéré sous forme de prime dérisoire. Du côté de la formation et des conditions d'entrée dans le métier, pas mieux ! Tout le monde s'accorde à dire que la "réforme" Blanquer n'a rien amélioré et que les conditions d'études en MEEF sont dures, les étudiant·es devant mener de front le master, la ou les classe(s) à tiers temps et la préparation du concours. Les multiples dispositifs mis en place (PPPE[7], AED[8] prépro, étudiants contractuels…) rendent illisibles les parcours de formation et ne sont pas à la hauteur des besoins.
Dans ce contexte, on note que différents rapports et avis sur le recrutement et la formation des enseignant·es ont été récemment publiés : Mission parlementaire de l'Assemblée nationale, Cour des comptes, Conseil Supérieur des Programmes, projet de loi Brisson au Sénat… Au-delà des variantes dans les pistes de changement envisagées (désuniversitarisation de la formation, recrutement sur profils, allégement des concours, etc.), on identifie une volonté commune : mettre le plus vite possible à disposition de l'employeur MEN une force de travail toujours moins qualifiée, en

[4] Le SIEC parlait pour 2022 d'un "ralentissement de la baisse des effectifs" ! (Note 12, juin 2022).

[5] https://www.snes.edu/article/concours-2023-la-crise-persiste/

[6] https://www.cafepedagogique.net/2023/05/16/rentree-2023-deja-1-152-postes-de-perdus/

[7] Parcours de Préparation au Professorat des Écoles : parcours de licence effectués en alternance en lycée et à l'université.

[8] Assistants d'éducation en préprofessionnalisation : étudiants rémunérés pour exercer des missions pédagogiques en école ou établissement (8h/semaine).

attaquant le principe même du recrutement par concours et l'accès au statut de fonctionnaire[9].
Quelles solutions pour favoriser l'attractivité des métiers et de la formation ? Au-delà des indispensables et urgentes revalorisation des salaires et amélioration des conditions de travail, plusieurs mesures sont nécessaires : établir un plan pluriannuel de recrutement, mettre en place de manière systématique des listes complémentaires aux concours, financer les études, sortir du principe d'utilisation des étudiants et stagiaires comme moyens d'emploi, affecter des moyens aux universités et en leur sein aux INSPE pour une formation initiale et continue à la hauteur des enjeux… Mais cela supposerait de la part du gouvernement une volonté de défendre les services publics de l'éducation et de l'enseignement supérieur - dont on cherche en vain le moindre signe.

*Muriel CORET*

Le **réseau École** permet à des militants, membres du Parti communiste français ou non, de contribuer à la réflexion autour des sujets éducatifs de manière à définir un projet communiste pour l'éducation, mais aussi d'apporter un soutien sans faille à tous ceux qui luttent au quotidien pour une école égalitaire et démocratique. Dans cette optique, le Réseau école travaille en lien avec de nombreux mouvements associatifs et syndicaux et publie, outre sa lettre électronique, la revue Carnets rouges.
Car tout au long de son histoire, le Parti Communiste Français n'a cessé de penser l'École dans ses finalités égalitaires. Dès la Libération, le plan Langevin-Wallon cherche à concrétiser le projet du Conseil national de la Résistance : « *donner la possibilité effective à tous les enfants de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents* ». Depuis, des projets ont été régulièrement élaborés par les élus communistes pour affirmer une égalité réelle qui, au-delà de l'énoncé d'une égalité formelle, définit les principes et engage les moyens de son effectivité. C'est par une culture scolaire commune de haut niveau que cette égalité prend réalité, dans la coopération et le partage des savoirs. Là où l'éducation néolibérale se suffit de la réussite de quelques élèves des milieux populaires, les communistes défendent l'élévation générale du niveau de connaissances et l'accès à toutes et tous aux savoirs et aux qualifications.
**Si cette école de l'égalité réelle est ton projet, rejoins le Réseau Écoles, pour contribuer à une réflexion partagée et à des luttes communes.**

CARNETS ROUGES

# Devenir enseignant et le rester…

Le nouveau numéro de Carnets rouges vient de sortir….
*Avec des articles de Jocelyne Ajchenbaum, Sylvie Amici. Laetitia Benoit, Claire Benveniste, Serge Bontoux, Muriel Coret, Marie David, Laurence De Cock, Paul Devin, Carine Daudignon, Blanche Dufaux, Richard Etienne, Géraldine Farge, Florence Giust-Desprairies, Frédéric Grimaud, Françoise Lantheaume, Yannick Lefebvre, Maryse Rebière, Catherine Remermier, Claire Richet…*
*et un entretien avec Benoît Teste, secrétaire général de la FSU.*

Pour le télécharger gratuitement
ou commander une version papier …
https://carnetsrouges.fr/numeros/numero28/

pour s'abonner à la version papier
https://carnetsrouges.fr/abo/abonnement/

[9] Mensuel Le Snesup, n°714, avril 2023.

# Rebâtir une véritable médecine scolaire, une question démocratique !

**Communiqué publié à l'occasion de la marche blanche des infirmières de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur pour sauver la santé à l'école du 23 mai 2023.**

Le Parti communiste français s'associe pleinement aux revendications des organisations représentatives des infirmières et infirmiers de l'Education nationale.

La prévention est sinistrée dans notre pays, plus encore que le système de soins, lui-même en état catastrophique, du fait des politiques de réduction des dépenses publiques, dépenses pourtant si nécessaires pour l'humain. La médecine scolaire, comme la médecine du travail sont oubliées par un gouvernement qui préfère vider les caisses de l'État et de la Sécurité sociale, au profit du patronat et soutenir la part des activités de soins permettant des profits.

Cette situation est d'autant plus alarmante qu'avec l'enchaînement des crises, sanitaire, sociale, économique, environnementale, la santé psychique de la jeunesse est mise à mal. Alors que les inégalités sociales de réussite scolaire se creusent d'années en années, la santé scolaire est aujourd'hui exsangue.

Les 7 800 infirmières et infirmiers scolaires réalisent chaque année scolaire 18 millions d'acte dans les établissements d'enseignement du premier et second degré et sont souvent les seuls professionnel·les de santé auxquels peuvent recourir certain·es jeunes pour des problèmes somatiques ou psychiques, et l'on sait l'augmentation des problèmes psychiques des jeunes. Le manque de moyens, l'absence de revalorisation salariale particulièrement nécessaire dans un métier fortement féminisé, la non reconnaissance de ses spécificités, l'absence de formation, laissent s'installer la vacance de postes de manière structurelle et l'augmentation de la charge de travail pour les autres.

A l'heure de l'école inclusive, l'école a besoin d'une médecine scolaire de qualité en capacité de répondre à ses missions sur l'ensemble du territoire.

Loin de répondre aux demandes des personnels de santé scolaire, le gouvernement agite une fois de plus la menace de la décentralisation qui signifierait une rupture par l'État de l'égalité territoriale et un probable futur désengagement de ses responsabilités en matière de santé publique.

Il faut affirmer dans les actes une nouvelle ambition pour la lutte contre les inégalités sociales de réussite scolaire et cela passe par un nouvel élan pour la santé scolaire, personnels indispensables à l'inclusion des élèves en situation de handicap, aux actions de prévention et de consultations dans les établissements scolaires.

La pénurie de postes pourvus, l'absence de reconnaissance conduisent aujourd'hui à des démissions et à une hausse conséquente de la charge de travail des personnels de santé scolaire.

**Le PCF propose :**

- La revalorisation salariale des infirmiers et infirmières scolaires, au travers d'une revalorisation du point d'indice correspondant au rattrapage de la perte de pouvoir d'achat depuis 15 ans et tenant compte de l'inflation galopante.
- Un plan de recrutement de 15 000 personnels de santé scolaire, avec une véritable formation à la spécificité du métier d'infirmière scolaire.
- Le maintien dans l'Education nationale des personnels de santé scolaire, sous l'autorité des chefs d'établissements.

*COMMUNIQUÉ DU PCF, 22/05/2023*

# La publication des IPS, progrès pour la mixité sociale ?

La question du séparatisme social dans l'éducation et de ses conséquences sur les résultats scolaires est documentée depuis longtemps et la responsabilité de l'enseignement privé dans cette situation connue. Mais le public n'est pas non plus exonéré et l'assouplissement de la carte scolaire prôné par Sarkozy en 2008, en accentuant la mise en concurrence de familles et d'élèves n'a fait que renforcer la ségrégation. A la suite d'une décision de justice, le gouvernement a été contraint l'automne dernier de rendre public les IPS ( indices de position sociale ) des écoles et collèges, auparavant tenus secrets. Cet indicateur, examiné lors des discussions sur l'attribution des moyens aux établissements, est défini à partir d'une enquête sur les habitudes culturelles et éducatives d'un panel d'élèves. Des valeurs de référence sont déterminées pour chaque profession et catégorie sociale ( PCS) des parents ou pour chaque couple de PCS ( père et mère ). Ces valeurs de référence sont ensuite appliquées aux PCS disponibles dans l'établissement scolaire et leur moyenne calculée pour obtenir l'IPS moyen de l'établissement.

L'IPS synthétise donc des informations sur les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves ( niveaux de diplômes, conditions matérielles, pratiques culturelles ...). À ce titre il permet des données plus fines sur les conditions de réussite des élèves que le simple examen des PCS ; mais il a évidemment des limites comme la non prise en compte de l'environnement socio-économique, ou de certains critères, etc.

En plus de l'IPS, le MEN fournit désormais l'écart-type à partir de l'année 2019-20. Ce dernier sert à mesurer la dispersion ou l'étalement d'un ensemble de valeurs . Les constats tirés de ces données sont explicites : en2022, dans le privé, 40,1 % des élèves sont issus de milieux sociaux très favorisés contre 19,5 dans le public ; la proportion s'inverse quand on examine le nombre d'élèves issus de milieux défavorisés : 42,6 % des élèves du public contre 18,3 % dans le privé. Quant à l'écart type il confirme ces tendances : plus l'écart type est faible, plus la population est homogène. Il est plus faible dans le privé (31,7 contre 33,5) mais surtout les 200 collèges possédant les plus grands écarts-types, donc plus de mixité sociale sont à 97,5 % des établissements publics. Les établissements publics offrent globalement une plus grande mixité sociale à l'exception des zones qui concentrent d'importantes difficultés socio-économiques engendrant le classement en éducation prioritaire des écoles et collèges.

L'IPS moyen des collèges , établi à 105 à la rentrée 2022 révèle aussi les disparités territoriales et la corrélation entre le revenu médian des ménages et les valeurs de l'IPS , les départements les plus touchés par les difficultés socio-économiques ayant un IPS moyen inférieur à 95 .

Au regard de ces données, on comprend la longue réticence du gouvernement à la publication des IPS, au motif que cela risquerait de renforcer la ségrégation , les familles informées de la composition sociologique d'un collège cherchant à éviter ceux à l'indice le plus bas. C'est, au contraire, en s'appuyant sur des données fiables que l'on peut résolument s'attaquer au problème central du système éducatif français, celui où l'origine sociale pèse lourdement sur les résultats scolaires . Rendre public les IPS fait prendre conscience de l'écart entre l'école publique et l'enseignement privé sous contrat, et dans une moindre mesure entre les grands centres urbains et certaines périphéries. Cela doit permettre plus de justice dans l'allocation des moyens aux établissements, l'établissement d'une carte de l'éducation prioritaire assez large pour tenir compte des évolutions des conditions socio-économiques. Cela donne des arguments pour modifier la sectorisation des collèges. Le Ministre prétend actuellement s'attaquer à la question de la mixité scolaire ; l'enseignement privé a immédiatement argué de sa bonne foi dans le combat pour la mixité et récusé l'idée qu'il cultiverait l'entre soi. Les chiffres sont pourtant implacables. Pour contrer des mesures qui lui seraient défavorables, le réseau privé tente donc aujourd'hui de négocier avec le Ministre en proposant l'inscription de quelques élèves boursiers accompagnée d'une participation financière de l'État. Il réussirait ainsi à obtenir davantage de subventions issues de fonds publics tout en attirant quelques-uns des meilleurs élèves des catégories populaires… Tout bénéfice ! L'école publique manque cruellement de moyens pour lutter contre la ghettoïsation de certains établissements, assurer une formation des enseignants digne de ce nom, limiter les effectifs d'élèves. L'argent public devrait aller exclusivement à l'école publique, une véritable politique nationale de mixité mise en œuvre au-delà des quelques expérimentations en cours. Les IPS peuvent constituer un outil utile s'ils sont mis au service d'une volonté politique de lutte contre les inégalités

*Frédérique ROLET*

# Bac 2023 : le début de la fin

Les réformes du bac et du lycée de 2019 ont fait de l'évaluation un objectif en soi. Elles s'appliquent intégralement pour la première fois cette année dans son expression la plus spectaculaire, celle d'un calendrier du bac qui place les épreuves les plus importantes au second trimestre, le tout verrouillé par la clôture des dossiers de candidature pour l'accès à l'enseignement supérieur.

### *Une relation pédagogique corrompue par l'évaluation permanente*

L'évaluation au bac a envahi la totalité des deux dernières années du lycée. Quel que soit le type d'évaluation opérée dans le quotidien de la classe, tout compte, ou presque, désormais pour le bac.

Les épreuves nationales ne concernent plus que quatre enseignements, le français en fin de Première, les deux spécialités étudiées en Terminale et la Philosophie. Tout le reste est évalué par un contrôle continu qui prend en compte l'ensemble des moyennes des bulletins depuis la Première.

Pesant pour 40 % de la moyenne au bac, le contrôle continu modifie profondément la relation pédagogique. Chaque note revêt une dimension certificative et entre de fait dans le jeu de la concurrence et de la sélection qui se met en place dès l'entrée au lycée, avec Parcoursup en ligne de mire. Et avec cette mécanique de tri, l'enseignant voit grandir le risque de la contestation de son travail au quotidien, dans un système de sélection où il est juge et partie. Dans le même temps, afin de maintenir une forme d'illusion de l'égalité de traitement devant l'examen, le ministère cherche à imposer un « projet d'évaluation » propre à chaque lycée, afin de normer les pratiques, au mépris du principe de liberté pédagogique de l'enseignant, principe pourtant inscrit au code de l'éducation.

### *La stratégie de disqualification des enseignements*

En marginalisant les apprentissages au profit d'une évaluation permanente, le lycée prépare encore moins bien qu'auparavant à l'enseignement supérieur, et encourage finalement la sélection sur des critères extra-scolaires comme la réputation du lycée d'origine et l'engagement individuel. Pour exemple, le Grand oral, le cœur de la réforme du bac selon le ministre Blanquer, est avant tout une épreuve qui évalue la forme, voire la conformité sociale ; car même s'il est supposé prendre appui sur les spécialités, il évacue la dimension des contenus en fixant des modalités d'évaluation complétement déconnectées des exigences disciplinaires. Le candidat a interdiction d'utiliser le tableau ou un support écrit, et le jury est composé de deux enseignants dont l'un est obligatoirement « naïf ». Selon les concepteurs de cette épreuve, on n'évaluerait donc jamais aussi bien ce que l'on ne connaît pas ou le moins.

De surcroît, la troisième partie de l'épreuve consiste en une présentation du projet professionnel ou d'orientation du candidat. Comment évaluer la prestation de candidats avec des critères qui échappent quasi totalement aux apprentissages scolaires ? Comment échapper aux jugements de valeur, voire au préjugé ? Comment ne pas voir dans les modalités du Grand oral une sorte de synthèse de la réforme du bac, la promotion du vide au détriment de contenus, et une machine à discriminer les moins aguerris aux rouages du système éducatif, le tout pour éliminer les maillons considérés comme faibles dans un projet de société où tout est marchandise.

### *L'ère du vide*

Avec le français en fin de première, les épreuves de spécialité en mars, le contrôle continu avec les bulletins de Première et de la plus grande partie de l'année de Terminale, près de 80 % de la moyenne au bac est connue des élèves depuis le 12 avril via Parcoursup. La Terminale s'est donc concentrée sur un seul semestre où tout s'est joué, de l'accès à l'enseignement supérieur à la réussite au bac. Que reste-t-il donc de l'année ? Pas grand-chose en fait.

Le ministère a beau jeu de répéter à coup de communiqués de presse que l'année scolaire n'est pas finie et que les lycéens doivent préparer les épreuves de philosophie et du Grand oral, tout en soulignant que les résultats du troisième trimestre compteront pour la phase complémentaire de Parcoursup. Tout est fait pour disqualifier l'importance des enseignements de la fin de l'année scolaire.

En tout état de cause, les lycéens ont bien compris que, dans le jeu de la concurrence, les enseignements en cette fin d'année devenaient accessoires, et ils pratiquent la stratégie de la chaise vide.

Les lycées sont vidés de leurs élèves et cet absentéisme massif sonne comme un échec. La nouvelle organisation des enseignements et les modalités de l'examen du bac, exclusivement pensées pour la sélection vers l'enseignement supérieur, marginalisent sciemment les apprentissages et dévalorisent le métier enseignant. Les jeunes ont rarement été aussi mal préparés à des poursuites d'études. Jamais le métier enseignant n'avait été, à ce point, privé de sens.

*Claire GUÉVILLE*

# Donner du temps aux élèves, pour apprendre et se former

Les annonces du Président de la République masquent mal une vision étriquée de l'enseignement professionnel qui n'aurait pour seule vocation que de fournir au patronat la main-d'œuvre dont il a besoin et qu'il peine à trouver faute de garantir des contrats, des conditions de travail et un salaire acceptables.

L'apprentissage d'un métier en est réduit à l'apprentissage de gestes techniques, la carte des formations se réduit à la seule réponse aux besoins patronaux qui par ailleurs ne seront plus les mêmes dans 10 ans. Quelle vision étroite de ces métiers essentiels qui comme l'ensemble de notre appareil productif évolue et doit se transformer pour relever les défis de notre temps! Quelle vision étroite de l'avenir, quelle vision étroite de la jeunesse à qui nous devons donner les clés pour relever les défis qui sont devant nous!

Ce que propose le Président de la République, c'est le retour aux années 50 : pousser vers le monde du travail les élèves les plus en difficulté, sans apporter de réelle solution au défi de la démocratisation des savoirs, quitte à ce que l'État et non les entreprises rémunère les stages, pour fournir au patronat une main d'œuvre peu formée et mal payée.
Pourquoi ne pas décider enfin d'une allocation d'autonomie pour tous les jeunes qui ne dévaloriserait pas le temps de classe par rapport au temps de stage?

Mais en réalité, cette vision adéquationniste de la formation professionnelle avec les besoins patronaux est déjà en échec. Il existe des milliers d'emplois vacants, des pénuries de formation, alors qu'un chômage important perdure ainsi que des énormes gâchis humains à l'école.
L'enseignement professionnel s'est vu confisqué 30% du volume horaire de formation depuis 2017, soit une année de formation pour les élèves. Ils devraient maintenant faire davantage de stages en entreprises, forcément au détriment de l'enseignement de savoirs qui feraient d'eux des citoyen·nes en capacité de comprendre le monde et d'agir par eux-mêmes dans leur vie et leur futur métier.
C'est avec cette logique à courte vue qu'il faut rompre. Elle ne répond pas aux besoins d'aujourd'hui, à ceux d'une société en constante évolution, face à des défis de savoirs et de techniques, face aux besoins de la réindustrialisation et à la nécessité de nouveaux métiers par exemple liés aux questions environnementales et à l'accompagnement des personnes.
Il faut avoir au contraire l'ambition d'offrir à chaque jeune une formation initiale professionnelle de haut niveau et de proximité, permettant à chacune et chacun de choisir son avenir, au sein des lycées professionnels publics.
Il n'y a pas d'autre voie pour former des travailleurs qualifiés, acteurs de leur travail, dont notre pays a besoin. Il n'y a pas de formation continue, tout au long de la vie, d'évolution professionnelle possibles sans une formation initiale solide.
L'ambition de l'élévation du niveau de connaissance de toute une classe d'âge ne peut exclure les élèves de lycées professionnels qui représentent plus de 40% des lycéen·nes.

Il faut donc des moyens nouveaux pour les lycées professionnels et revenir à 4 années de formation pour préparer le bac. Il faut donner du temps aux élèves, pour apprendre, se former, acquérir les savoirs qui en feront des citoyen·nes libres.

Il faut faire le bilan de la régionalisation et du pilotage de la carte des formations. Loin de garantir un maillage fort des formations, les régions accompagnent l'orientation vers les besoins des employeurs, et doivent dans le même temps pallier le désengagement de l'état.

C'est ce que propose le PCF avec un grand plan de recrutement de 90 000 enseignants et une revalorisation des métiers de l'éducation qui passe par de véritables hausses de salaires, la revalorisation du point d'indice, une véritable formation initiale des enseignants et du temps et des conditions de travail acceptable pour exercer le métier qui est le leur.

# La performance de l'apprentissage : une « fake news »

La communication gouvernementale ne cesse de répéter que l'apprentissage est la solution idéale pour former les jeunes dans la perspective de l'obtention d'un emploi.
L'argument maintes fois répété que le taux d'accès à l'emploi est plus élevé chez les apprentis que chez les élèves de lycée professionnel est une « fake news » !
Ce qui fait la plus-value du chiffre annoncé c'est qu'il s'intéresse à l'avenir des jeunes qui sortent de l'apprentissage avec un diplôme. Pour eux , pas de doute, le taux d'accès à l'emploi est meilleur …. Mais pas parce que l'apprentissage prépare mieux à un métier mais parce que l'apprentissage est plus discriminant !

Car pour faire partie de ceux qui , diplômés par l'apprentissage, obtiennent leur emploi, il faut avoir passé des étapes sélectives.
La première est de pouvoir trouver un patron et nous savons tous combien cela s'inscrit dans des conditions multiples : avoir à sa disposition les informations permettant de trouver un CFA (centre de formation pour apprentis) et un employeur. Pour bien des élèves, ce sont de véritables épreuves, notamment l'entretien avec l'employeur. L'interrogation de la motivation du futur apprenti et les attentes de l'employeur à ce sujet, n'obéissent pas toujours aux logiques d'expression d'un jeune de 15 ans. Parfois les choses se jouent sur des choix vestimentaires, des codes comportementaux, des usages langagiers qui sont pourtant loin d'être véritablement signifiants de la capacité d'engagement dans la formation.
A tout cela se rajoutent les facteurs discriminants qui font que ce sera plus difficile d'obtenir un apprentissage pour une fille, pour un jeune racisé, pour un jeune habitant en banlieue…. Le cumul du tout finissant par constituer un handicap majeur !
Par ailleurs, l'obtention d'un apprentissage est fortement déterminée par le métier choisi : le fait qu'il corresponde ou non à un secteur d'emploi en tension permettra plus facilement d'obtenir un apprentissage.

Une fois franchie l'épreuve, l'apprentissage n'est pas un long fleuve tranquille !
Présenter le lycée professionnel comme le creuset du décrochage est assez paradoxal quand on sait que beaucoup de jeunes connaissent une rupture de contrat d'apprentissage qu'elle soit à leur initiative ou à celle de l'employeur : un tiers des contrats sont rompus et dans certaines formations cela peut aller jusqu'au deux tiers. Et cela tant pour les CAP que pour les Bacs pros.
Les motifs de rupture sont divers mais la notion de « manquements à l'employeur » recouvre parfois des réalités bien diverses. Même si le Code du Travail encadre fortement la résiliation du contrat, beaucoup de conflits se terminent par un abandon par le stagiaire qui constitue une faute grave du stagiaire. Et de toute façon, peu de jeunes, en cas d'abus, auront les ressources de saisir les prud'hommes.

### *Les constats de la Cour des comptes*

La Cour des Comptes dans un rapport de juin 2022 a constaté que c'est parce qu'il renonce à l'insertion professionnelle des jeunes les moins qualifiés que l'apprentissage a pu connaître les hausses d'effectifs constatées depuis 2019.
C'est au lycée professionnel qu'il revient donc d'accueillir la part des élèves la plus en difficulté, devant assumer les fonctions de réconciliation entre les élèves et les savoirs que les dispositifs en alternance sont incapables d'assurer.
Tout cela dans le paradoxe le plus absolu d'un investissement financier massif de l'État à destination des entreprises pour inciter le patronat à recourir à l'apprentissage.

### *Un choix politique aberrant*

Au-delà de l'argument fallacieux d'un meilleur accès à l'emploi, se pose la question de la formation de l'élève. Comment, dans une démocratie, pourrait-on confier aux branches professionnelles, la formation générale du citoyen, celle qui doit lui donner la capacité de raisonner ses choix mais aussi la capacité du plein exercice de ses droits ?
Il y a peu de chance que, dans un tel cadre, la volonté de maintenir une formation générale pour des motivations fondamentalement émancipatrices se maintiennent. Au nom de l'emploi, l'assujettissement aux perspectives de la flexibilité deviendra vite l'enjeu majeur.

*Paul DEVIN*

# Crise de l'école, crise de vocations, comment y répondre ?

## Pacte : les annonces gouvernementales et la réalité

Dans une étude parue le 27 avril 2023, le collectif Nos services publics calcule que malgré les mesures annoncées pour septembre, les professeurs ayant plus de 15 ans d'ancienneté (70 % des enseignants du secondaire) verront leur pouvoir d'achat diminuer en décembre 2023 par rapport à décembre 2022. AEF info a révélé que les enseignants seront augmentés en moyenne de 5,5 %, soit moins que l'inflation sur 1 an).

Pour ceux ayant moins de 15 ans d'ancienneté, "dès lors que les primes sont exprimées en euros et non en points, l'inflation conduira à diminuer leur valeur réelle. En l'absence d'autre mesure de revalorisation, son traitement réel devrait diminuer et retrouver en octobre 2024 son niveau de 2021". "

Le pouvoir d'achat des professeurs a diminué dès les années 1980, leur traitement net réel ayant baissé d'environ 20 % entre 1981 et 2004", avec un "recul qui s'est poursuivi depuis", rappelle l'étude.

Le "pacte" est sur la base du volontariat et ne concernera donc pas toutes les enseignantes et tous les enseignants. Il est fondé sur l'idée que les enseignants auraient le temps d'assumer de nouvelles missions. C'est évidemment faux.

Un enseignant travaille en moyenne plus de 40 heures par semaine selon certaines études.

Les professeurs sont par ailleurs revalorisés de manière inconditionnelle, pour certains de deux façons.

D'abord, toutes les enseignantes et tous les enseignants bénéficieront de la revalorisation de l'ISAE et de l'ISOE, qui seront portées, à partir de septembre 2023, à 2 550 € bruts annuels (soit une hausse d'environ 1 300 € annuel).

En outre, les 310 000 enseignants placés jusqu'au 7e échelon de la classe normale verront leur prime d'attractivité également revalorisée, de 513 € nets annuels (7e échelon) à 1 521 € nets annuels (5e échelon), en passant par 667 € (2e échelon). Augmentation de 11,2 % pour les professeurs au 5e échelon.

Grâce à ces deux mesures, toutes les enseignantes et tous les enseignants seront augmentés entre 95 € et 222 € nets mensuels, et la rémunération mensuelle nette de base est portée à 2 076 € pour un néo-titulaire, conformément à la promesse du chef de l'État qu'aucun enseignant titulaire ne gagne moins de 2 000 €. En revanche, selon le tableau du ministère, les plus de 800 000 enseignants concernés par la revalorisation inconditionnelle seront, en moyenne, augmentés de 5,5 % par rapport à 2022 (soit 123,4 €), et non de 10 %.

Sur France Inter, le 21 avril, le ministre Pap Ndiaye assure que les débuts de carrière qui voient, eux, leur ISAE/ISOE et leur prime d'attractivité revalorisées, seront augmentés entre 8 et 11 %.

La nouvelle grille du ministère indique en effet que l'augmentation du salaire net des néotitulaires est de 7,8 %, allant même jusqu'à 11,2 % pour le 5e échelon, 11 % pour le 4e, 10,3 % pour le 6e, 2,7 % pour le 5e échelon de la classe exceptionnelle

En revanche, pour les échelons ultérieurs, qui ne bénéficient pas de la revalorisation de la prime d'attractivité mais uniquement de la hausse de l'ISAE/ISOE, le taux d'augmentation de leur salaire net est inférieur : 4,2 % pour le 8e échelon, 3,4 % pour le 4e échelon de la hors classe ou encore - pour le taux le plus bas - 2,7 % pour le 5e échelon de la classe exceptionnelle.

Logiquement, toutefois, ces taux augmentent sensiblement dès lors qu'un enseignant adhère au pacte. Avec une mission du pacte, la moyenne de la hausse du salaire des enseignants passe à 9,4 % ; à 13,3 % avec deux missions ; et à 17,2 % avec trois missions.

## Ce qu'on peut en dire

Le pacte a pour principe de base le volontariat pour exercer des missions supplémentaires. Certaines existent déjà et ont du mal à être mises en œuvre dans les établissements : les remplacements courts, sur 1 ou 2 jours ne sont pas pourvus par des collègues du même établissement. Tout simplement pour des questions de temps et d'emploi du temps.

L'aide aux devoirs existe déjà et ne répond pas aux besoins de manière satisfaisante pour des raisons de temps également mais aussi de formation. Les RASED du 1er degré étaient formés au traitement de la difficulté scolaire, tout comme les enseignants spécialisés qui exercent dans les SEGPA et les IME.

Il est proposé une prime contre travail supplémentaire. Ce n'est donc pas une hausse de salaire, mais le principe de « travailler plus pour gagner plus ». C'est par ailleurs une étape supplémentaire vers la précarisation du métier et de la rémunération des enseignants.

Une partie de la hausse est cependant annoncée sans condition. Mais elle est très insuffisante, elle ne couvre pas l'inflation depuis 1 an pour la majorité des enseignants (au-delà de l'échelon 7) avec en moyenne une hausse de 5,5%, et pour certains échelons à peine 2 à 3%.

Au-delà de l'insuffisance des mesures et de l'enveloppe annoncée, les propositions du ministère sont une véritable provocation alors que l'ensemble des organisations syndicales rejetaient les principes du pacte.

- Elles ne régleront pas la question du remplacement des personnels absents (2 millions d'heures de cours perdues, faute de remplaçants en nombre suffisants).
- Elles ne régleront pas la question du traitement de la difficulté scolaire qui nécessite, du temps et de la formation, et des aides précises et centrées sur l'élève pour qu'il progresse.

Les métiers de l'éducation subissent depuis de nombreuses années un déclassement, salarial, à propos de leurs conditions de travail, sur le plan de la formation initiale et de la précarisation grandissante de ces métiers.

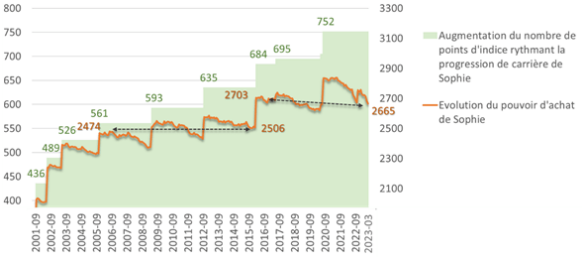


*Graphique : source collectif « nos services publics » Monter un escalator qui descend. A droite la rémunération d'une enseignante ayant une progression de carrière normale. En orange son pouvoir d'achat…*

## Nos propositions

Redonner du sens à l'école, c'est donner du temps aux enseignants pour faire mieux, et non pour faire plus, c'est du temps de formation, du temps de concertation.
Ce n'est pas au travers d'une prime qui revient à faire des heures supplémentaires et à travailler davantage qu'on enrayera la crise de vocations que vit l'Education Nationale.
C'est enfin la porte ouverte à une nouvelle étape de précarisation du métier en permettant aux chefs d'établissements de recruter des contractuels pour effectuer ces missions.
La seule revalorisation salariale passe par la revalorisation du point d'indice et la reconnaissance des spécificités des métiers de l'éducation.
Pour redonner du sens à l'école il faut un projet politique pour l'école, il faut des enseignants formés et ayant du temps pour se former tout au long de leur carrière sur les matières enseignées, mais aussi face à la montée des inégalités sociales de réussite scolaire.

Ce que nous proposions pendant la présidentielle :
Il faut des personnels d'éducation plus nombreux et des métiers diversifiés : enseignants, enseignants spécialisés, médecins, infirmier-ères, personnels venant en aide aux jeunes en situations particulières, éducateurs, assistant-e-s sociaux, conseillers d'éducation... TOUS recrutés sous statuts de la fonction publique, tous formés tout au long de leur carrière et TOUS avec un salaire revalorisé.

- Plus d'école c'est plus d'enseignantes et d'enseignants : 90 000 tout de suite, et 100 000 de plus sur 5 ans. Cela implique un rattrapage des salaires (+30% et dégel du point d'indice) et la mise en place de dispositifs de pré-recrutement au niveau Bac+3, sous statut de la fonction publique, d'enseignant stagiaire avant concours à bac + 5, pour une entrée progressive et sereine dans le métier.
- Plus d'école, c'est plus de personnels d'éducation dans des équipes stables : reconstruction de la médecine scolaire, des RASED, recrutement d'AED et recréation du statut de MISE, recrutement d'ATSEM, d'AESH, d'assistantes sociales et de CPE, de personnels administratifs… Il faut en finir avec la précarité des personnels éducatifs : titularisation des précaires et création de statuts pour les nouveaux métiers de l'éducation (notamment les AESH), pour garantir à ces personnels l'accès à une formation de qualité avec un salaire décent et des conditions de travail sereines, et pour garantir aux enfants et à leurs familles un service public de qualité.

Pour que tous les cours soient assurés, il faut recruter des enseignants titulaires, tout simplement, et les former.
C'est le sens de notre proposition de former et embaucher 90 000 enseignants avec un pré-recrutement à bac+3.
Et pour pallier la pénurie de candidats, la revalorisation salariale est un des arguments, et il est important. Mais il faut aussi une formation initiale garantie et des conditions de travail acceptables et des conditions de recrutement.
Ce n'est pas en rajoutant des missions aux enseignants en poste, et en ne proposant pas une formation initiale de qualité, sur deux ans, qu'on enrayera la crise de vocation que l'on retrouve dans de nombreux secteurs d'activités.
La question du sens du travail est également essentielle.
En conclusion
10% pour tous, promesse du président a été chiffrée à 3,6 milliards par le SNES. Or, dans le collectif budgétaire le compte n'y est pas puisqu'il n'est que de 1,9 milliard.
Pour rattraper la perte de pouvoir d'achat depuis les années 2000, il faudrait un rattrapage du point d'indice d'au moins 20%. Soit le double de l'annonce du Président.
On peut donc se dire que ce serait autour de 7 milliards d'euros.
Les syndicats demandent par ailleurs l'indexation des salaires (le point d'indice) sur les prix, ce qui était le cas avant 1983. Ce qui a un coût, mais c'est une manière de relancer la consommation.
Les hausses de salaire annoncées sont en fait des primes. Or, avec l'inflation galopante elles seront absorbées en fin d'année pour une majorité d'enseignants alors qu'ils ont perdu près de 30% de pouvoir d'achat depuis les années 2000.
L'embauche de 90 000 enseignants coûte 3 milliards environ à 2000 euro net en début de carrière.

*Sébastien LABORDE*

# Deux agents du service public d'Éducation nationale qui luttent pour leurs élèves et pour la dignité et la qualité de leur métier.

## Françoise…

Françoise est en colère. Alors qu'elle espérait prendre sa retraite dans quelques mois, non seulement elle va devoir travailler trois mois de plus, et sans doute quelques années de plus si elle veut éviter une décote catastrophique pour le montant de sa pension. Et en plus, elle ne supporte plus du tout l'arrogance, le mépris de classe, le cynisme, l'incroyable suffisance de ce président qui continue à prendre les 80 % de la population hostiles à sa réforme des retraites, pour des demeurés qui n'ont pas compris les explications ambiguës et contradictoires données par lui-même, ses ministres et les idéologues bourgeois. Ben oui, mettez-vous bien ça dans la tête : vous devez travailler plus et plus longtemps, pendant que les hyper-profits s'envolent et que je continue à détruire les services publics.

***Comment cela s'organise-t-il concrètement au travail ?***

Professeur certifiée de français, Françoise enseigne, depuis des années, dans son collège, les élèves allophones nouvellement arrivés en France et parlant une, voire d'autres langues que le français. Auparavant, les termes utilisés étaient : primo-arrivants, puis « Élèves Nouvellement Arrivés (ENA) » ou « Élèves Nouvellement Arrivés en France (ENAF) ». Cette définition est en cours depuis la circulaire d'octobre 2012. Il s'agit de jeunes de moins de 18 ans arrivés en France depuis peu. Certains parlent le français, d'autres pas. Certains sont allés à l'école, d'autres jamais ou peu. Ces jeunes peuvent être : des expatriés venus avec leur famille ; seuls, ce sont des mineurs non accompagnés (ancien « mineur isolé ») ; en France dans le cadre d'un regroupement ou rapprochement familial ; avec leur parents suite à des migrations, économiques et /ou politiques ; des mineurs arrivés en France dans le cadre d'une procédure d'adoption.

Cette très grande diversité d'origine de ces élèves, la grande diversité de leurs cultures, la souvent très cruelle diversité de leurs parcours physiques depuis la décision de l'exil jusqu'à l'arrivée dans sa classe, font que le travail de Françoise et de ses collègues, s'il est passionnant, est difficile. Il requiert beaucoup d'efforts. Elle s'occupe aussi des mères de certains de ses élèves. Elle fait le lien avec d'autres administrations et organisations. Ses tâches vont bien au-delà des horaires et des moyens attribués.

Et voilà qu'un « pacte » lui tombe dessus !

Le président démagogue avait promis un rattrapage des salaires, la compensation de la perte de 15 à 25 % de pouvoir d'achat de ces dernières années, de la stagnation de la valeur du point d'indice. Ses nouvelles promesses combinent une partie socle largement insuffisante pour rattraper le retard, et un « pacte » qui conduirait les enseignants à travailler davantage sans être payés autrement qu'en heures supplémentaires, pour remplacer n'importe quel collègue n'importe quand, pour effectuer des tâches que la plupart des collègues effectuent déjà. Cela ne résoudra ni le problème du recrutement, ni les problèmes de formation, ni les problèmes de remplacement. Il ne répondra pas non plus aux besoins croissants d'une jeunesse accablée par les conséquences de la crise économique et sociale et qui arrive désemparée dans les collèges. Il répondra encore moins aux besoins de l'école maternelle et primaire qui doit laisser partir vers le collège un nombre croissant d'enfants qui ne savent pas ou pas bien lire, qui n'ont pas compris les rudiments de mathématiques. Françoise, qui n'avait pourtant pas beaucoup d'espoirs, est largement au-delà de la déception.

## Pierre…

Pierre est professeur dans un lycée professionnel. Et il est très en colère. À Saintes, le 4 mai, à l'abri des casseroles et des nombreux manifestants qui continuent de refuser de travailler deux ans de plus « pour le roi de Prusse », le président de la République a détaillé un peu plus son autre « grande » réforme, afin qu'une autre « promesse de campagne » soit tenue.

Comme ses collègues, Pierre constate que beaucoup trop de leurs élèves arrivent dans leurs lycées avec des manques considérables dans les connaissances qu'ils auraient dû acquérir à l'école primaire et au collège. Et que c'est à cause de ça que trop de ces élèves, dans certaines formations, ont été orientés d'emblée vers le LP. Il ne s'agit pas forcement de « se débarrasser » de ces élèves, mais de les confier aux professeurs de LP, afin que, leur faisant toucher plus concrètement l'intérêt de poursuivre d'autres études que les seules études abstraites, le travail d'enseignement global effectué par les professeurs amène les élèves à obtenir une formation globale et équilibrée entre savoirs

généraux, savoirs professionnels en établissement et la mise en application des connaissances acquises au lycée durant les stages. C'est un travail d'enseignement, d'éducation civique et professionnelle.
Pierre se souvient de la suppression de l'histoire syndicale dans le programme des cours de législation, il y a quelques années. Il constate aussi maintenant que le nouveau ministre a supprimé le 7 avril les cours de technologie en 6ème. Étrange logique de ceux qui prétendent demander aux enseignants de faire des élèves des citoyens, et rapprocher l'École des entreprises !
En rattachant l'enseignement professionnel également au ministère de l'Éducation nationale et au ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, en finançant les stages avec de l'argent public, le gouvernement dévoile sa vision et son objectif pour les élèves de lycée professionnel : offrir aux entreprises de la main d'œuvre gratuite. Exit le projet ambitieux de les former globalement et solidement. On est ici sur la même logique que beaucoup d'autres mesures qui prétendent lutter contre le chômage des jeunes : distribuer de l'argent public sans condition aux entreprises.
Pierre dénonce ce « pacte » qui lui est imposé, qui revient à travailler plus pour gagner plus, pour augmenter son pouvoir d'achat alors qu'au regard de l'inflation, même avec des missions supplémentaires, les enseignants en perdent. Et sur le fait qu'il s'agisse d'un pacte spécifique aux professeurs de lycées professionnels, Pierre y voit aussi un mauvais signal : Il n'y a eu aucune concertation. On voit que c'est une réforme autoritaire, où les décisions sont prises en haut. Il y aurait quatre missions. Deux quantifiables qui seront liées à la réforme qu'ils ont décidé d'imposer alors même qu'elle est fortement contestée. Deux autres aux contours encore assez flous.
Quant aux formations décidées en fonction du territoire, du bassin d'emploi, Pierre s'indigne de l'adéquationnisme forcené des cartes de formation qui ne seraient dépendantes que des besoins économiques locaux, des intérêts particuliers des entreprises locales. C'est une rupture d'égalité entre les jeunes puisqu'en fonction de leur lieu géographique de scolarisation et de vie, ils ne pourront pas accéder aux formations de leur choix. C'est une instrumentalisation du parcours scolaire des jeunes pour répondre aux besoins des entreprises. C'est penser la formation professionnelle initiale des jeunes au seul prisme du travail, celui de la simple reproduction des gestes techniques et non de la formation globale et équilibrée entre savoirs généraux, savoirs professionnels en établissement et la mise en application des connaissances acquises au lycée durant les stages. C'est enfin laisser aux seuls patrons d'entreprises la conception de la stratégie économique de la région, du pays.
Pierre ne supporte pas ce « pacte » qu'on veut lui imposer, composé de missions supplémentaires, alors que son travail est déjà si difficile pour conduire des élèves abîmés par la vie, la crise économique et sociale, les difficultés familiales, l'exil, l'échec scolaire.
Ce dispositif du « travailler plus pour gagner plus » n'est aucunement une revalorisation mais un déni du travail au quotidien des personnels et, à terme, une attaque en règle contre les statuts. Les missions envisagées sont directement orientées vers la mise en œuvre de la réforme, transformant les personnels en acteurs de la destruction de la voie professionnelle scolaire. En ce sens, c'est une véritable provocation envers les personnels des lycées professionnels.
Pas plus que Françoise, Pierre n'est décidé à laisser se commettre ce saccage social. Comme Françoise et les centaines de milliers de leurs collègues qui se battent dans leurs syndicats, ils veulent que leurs élèves, où qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, puissent d'épanouir à l'école, y construire leur autonomie civique et professionnelle

*Jean-Jacques LE MASSON*

**Un projet communiste pour l'école**

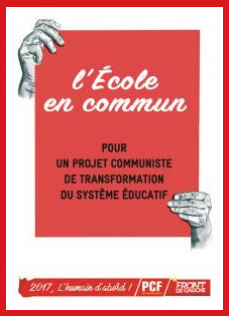


▶↓*Cliquer sur l'image pour télécharger*

# Les leurres entretenus sur l'amélioration du remplacement

Les annonces présidentielles semblent guidées par une illusion performative, usage linguistique qui veut que la seule énonciation suffise à accomplir une action. C'est le cas pour le remplacement. Le président dit « «*Je veux qu'à la rentrée prochaine, on puisse remplacer les professeurs dans les classes des élèves. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans beaucoup de collèges et lycées. C'est une priorité*». Et la parole présidentielle devrait suffire à régler le problème.

C'est évidemment loin d'être le cas. Parce qu'on peut toujours tenter de faire croire que le problème du remplacement serait la conséquence d'une engagement insuffisant des enseignants dont une compensation indemnitaire viendrait à bout … mais ce n'est pas vrai.

La raison majeure de la crise de remplacement, c'est le déficit de postes !

## Dans le premier degré

Le premier degré en a fait l'expérience en temps réel. Alors que Nicolas Sarkozy supprimait près de 60000 postes, la situation du remplacement allait se dégrader quasi immédiatement. Jusque-là, il y avait des difficultés ponctuelles, momentanées qui allaient se transformer en une insuffisance structurelle. Le résultat au quotidien allait laisser des classes sans enseignante ou enseignant pendant plusieurs semaines consécutives. La multiplication des absences non remplacées au sein de la même école irait jusqu'à produire des situations mettant à mal l'ensemble des classes.

La proposition présidentielle est évidemment sans aucune portée sur le premier degré puisque les enseignants sont dans leurs propres classes pendant tout le temps scolaire. Mais la prise en charge des élèves des classes sans remplaçants … ils savent bien ce que c'est puisqu'ils le font au prix de désorganisations de leurs enseignements.

On sait que l'amélioration relative de cette situation est due au recours aux contractuels. Dans les départements les plus déficitaires, les volumes nécessaires conduisent à une baisse des exigences de recrutement qui est loin d'être favorable à la qualité de l'enseignement.

## Dans le second degré

D'après le président … c'est simple, il suffit de demander aux enseignants n'ayant pas cours de remplacer leurs collègues absents !

L'idée n'est pas nouvelle : Gilles de Robien avait créé un dispositif de remplacement « interne » (décret du 26 août 2005).

Tout le monde sait bien qu'un dispositif de cette nature sera incapable de répondre aux besoins réels.

Déjà parce que pour remplacer un cours de mathématiques, il faudrait une hasardeuse coïncidence d'emploi du temps qui est loin de se présenter couramment. A moins que l'on imagine que ce cours de mathématiques soit assuré par un professeur d'une autre discipline ! ou qu'il soit remplacé par un cours d'une autre discipline ce qui ne réglera pas l'absence du cours de mathématiques ! Compte-tenu des actuelles organisations consécutives à la réforme du lycée, il n'aurait de toute façon pas été possible de reconstituer à cette heure là le groupe d'élèves correspondant à cette autre discipline.

Et comme le travail réel de l'enseignant ne se limite pas à ses cours mais comprend leur préparation, le correction des travaux des élèves et le travail d'équipe, il est probable que, de surcroît, l'enseignant qui n'a pas cours n'est pourtant pas disponible. D'autant que la plupart du temps, les remplacements de courte durée ne peuvent être anticipés puisqu'ils sont causés par des motifs imprévisibles.

Le tout sans compter les conflits qui naîtront des pressions et mises en concurrences que certains chefs d'établissement exerceront quand ils estimeront devoir contraindre au-delà de l'acceptation de l'enseignant.

Nous sommes donc vraiment très loin de la solution idéale dont le discours d'Emmanuel Macron laisse croire qu'il va venir à bout du problème.

## Quelles solutions ?

La première et l'essentielle des mesures qui pourraient améliorer la situation est la création de postes. Mais dans le contexte actuel une telle décision ne pourrait être efficiente qu'en dépassant la crise de recrutement. Il n'y a donc d'évidence pas de bricolage possible mais seulement un changement fondamental de politique où la création de postes serait accompagnée d'une amélioration réelle des conditions de travail et de rémunération. C'est loin d'être le cas de la politique actuelle.

Il faut donc en conclure ave désolation pour le service public d'éducation que la perte d'heures d'enseignement due aux absences non remplacées ne va cesser de s'amplifier au mépris de la qualité de l'enseignement du aux élèves.

Le discours gouvernemental aura beau parler de réussite des élèves, sa politique continuera à produire les inégalités et les dégradations qualitatives qui caractérisent désormais le système éducatif français.

# Les chiffres d'une piètre politique scolaire

**Face à la scolarité obligatoire, la France est loin d'investir dans l'école primaire et le collège autant que ses voisins européens. Elle est même trop souvent la plus pingre pour son école.**
**En résumé … elle paye moins ses enseignants en leur demandant de travailler davantage, avec plus d'élèves et moins de moyens….**

C'est en France qu'il y a le plus d'élèves en classe à l'école élémentaire comme au collège !

| | France | UE |
|---|---|---|
| Nombre d'élève par classe élémentaire | 22,1 | 19,3 |
| Nombre d'élèves par classe de collège | 25,6 | 20,9 |

L'investissement public pour l'école et le collège est plus faible que la moyenne européenne.

| | France | UE |
|---|---|---|
| Dépense annuelle par élève de l'élémentaire | 9312 | 10141 |
| Dépense annuelle par élève au collège | 11825 | 11945 |

L'évolution récente de la dépense d'éducation (2015-2019) est plus faible en France que la moyenne européenne

| | France | UE |
|---|---|---|
| Évolution de la dépense publique d'éducation (école, collège, lycée) 2015-2019<br>Indice 100 = 2015 | 106 | 111 |

Les enseignants français enseignent plus longtemps que la moyenne de leurs collègues européens

| | France | UE |
|---|---|---|
| Temps d'enseignement statutaire en élémentaire | 900 | 740 |
| Temps d'enseignement statutaire en collège | 720 | 659 |

Les enseignants français en école élémentaire sont moins bien payés que la moyenne de leurs collègues européens

| *(en milliers d'euros)* | France | UE |
|---|---|---|
| Rémunération en début de carrière | 32,62 | 36,05 |
| Rémunération après 15 ans de carrière | 40,04 | 49,02 |
| Rémunération maximale de la grille | 57,88 | 59,78 |

Les enseignants français en collège sont moins bien payés que la moyenne de leurs collègues européens

| *(en milliers d'euros)* | France | UE |
|---|---|---|
| Rémunération en début de carrière | 35,71 | 37,64 |
| Rémunération après 15 ans de carrière | 41,13 | 51,51 |
| Rémunération maximale de la grille | 61,28 | 63,05 |

## Dernière minute

La DEPP (Note d'Information n° 23.20, mai 2023) vient de publier un document de comparaison entre l'école française et l'UE. On n'y parle ni de la taille des classes, ni de l'investissement pour l'école, ni du salaire des enseignants…. Mais seulement des éléments sur lesquels la France a dépassé les cibles fixées !
On y apprend que la France a déjà atteint l'objectif 2030 en matière de sortie précoce de formation… En même temps la lutte contre un décrochage élevé est un des arguments de la réforme Macron du lycée professionnel. Faudrait savoir !

# Le « soutien à la ruralité » se traduit par… des fermetures de classes et d'écoles rurales !

Alors que de nombreux postes d'enseignants y sont supprimés et donc des classes fermées, le ministre de l'Éducation nationale affirme faire de l'école rurale une de ses priorités…

Lors d'une réunion publique dans le Puy-de-Dôme pour présenter la proposition de loi « transpartisane » sur les déserts médicaux, une députée de la majorité affirmait qu'il fallait être en capacité d'offrir aux médecins un lieu de vie où ils trouveraient une école pour leurs enfants, par exemple. Effectivement, Madame la députée, mais c'est tout le contraire qu'il se passe ! Puisque les décisions prises au niveau national et au niveau local sabrent cet important service public de proximité. Depuis plusieurs années déjà, la politique éducative consiste à « démembrer » les petites structures et à procéder à des fusions d'écoles, sans tenir compte des besoins des familles et des enfants. Un représentant syndical de la Haute-Vienne affirmait en février dernier, suite aux décisions de carte scolaire dans son département, que « *le DASEN pense que les petites structures n'ont pas d'avenir. Son modèle, ce sont des pôles dans chaque chef-lieu de canton* ».

Au total pour la rentrée 2023, à l'échelle nationale, 1 117 suppressions d'emplois dans le 1er degré pour une baisse prévisionnelle de 63 748 élèves. Cette baisse démographique devrait être l'occasion d'améliorer les conditions d'apprentissage et d'enseignement, notamment en milieu rural où les difficultés socio-économiques des familles s'accroissent comme partout ailleurs. Mais certaines « spécificités » des écoles rurales sont ignorées et non prises en compte malgré l'interpellation des élus et des syndicats : problème des transports scolaires (temps de transport et qualité des routes, entre autres), manque ou absence d'orthophonistes, de médecins psychiatres, de spécialistes..., difficultés d'orientation scolaire par manque de propositions et de structures proches.

Fin mars, Pap Ndiaye précisait le « changement de méthode » voulu par la première Ministre quant à la question des fermetures de classes. À partir de la rentrée 2024, la carte scolaire devrait être envisagée de manière pluriannuelle. D'accord… mais cela ne changera pas les objectifs gouvernementaux de suppressions de postes, basés sur une vision comptable de la politique éducative de notre pays. Des choix budgétaires et idéologiques qui ont des conséquences graves notamment celle, non négligeable, de renforcer le constat d'un grand nombre d'habitants du rural : celui d'être négligés, « abandonnés » par la République. Avec les répercussions électorales que l'on peut constater…

Pour protester contre la fermeture de classes, c'est souvent tout un village qui se mobilise car il en va de la visibilité et de la survie de ces territoires et de leurs habitants. Comme le dit une représentante de parents d'élèves d'un RPI dans le Puy-de-Dôme : « On se rend compte que beaucoup de parents, de personnes âgées et d'habitants des deux communes se sont mobilisés. Dans les villages, il n'y a pas que les parents qui sont concernés par la fermeture d'une classe. »

En janvier 2021 étaient expérimentés les premiers Territoires Éducatifs Ruraux structurés autour d'un collège et censés faire travailler ensemble tous les acteurs d'un territoire. Au nombre de 65 actuellement, le gouvernement entend les généraliser à la rentrée 2023. Ces TER sont présentés comme les avatars des cités éducatives en zone rurale mais sans les moyens afférents ! Dès 2021, l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche pointait le manque de financements et d'engagement de l'État concernant ces dispositifs. Et le vice-président de l'association des maires ruraux de France redoute que les communes disposant d'un collège « concentrent » les moyens, par exemple.

A contrario de ces politiques austéritaires, il faut des moyens et de grandes ambitions pour l'École publique, partout sur le territoire.

*Laetitia POINTU*

# UPE2A : miroir grossissant des défaillances de l'Education nationale et de l'accueil des étrangers.

La Cour des comptes vient de publier en mars son dernier rapport sur la scolarisation des élèves allophones. Elle y pointe tous les manques aigus de l'accueil des élèves allophones dans l'Education nationale, de l'école primaire au lycée. Ces élèves à besoin éducatif particulier (BEP) sont inscrits dans les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A), quand elles existent. Elles peuvent paraître un luxe pour des établissements qui les accueillent sans ces moyens et qui bricolent, avec des heures supplémentaires effectives (HSE), un accompagnement plus ou moins satisfaisant.

Le manque de moyens pédagogiques (ordinateurs, manuels scolaires adaptés), le manque de moyens humains (peu d'UPE2A en regard du nombre d'élèves concernés, très peu de formation, pas assez de professeurs) font que ces « *élèves […] sont en retard par rapport à leurs condisciples autochtones dans la quasi-totalité des systèmes éducatifs européens* ». La France fait partie des 17 pays d'Europe « *où la situation est particulièrement alarmante* ». Malgré le nombre d'étudiants en master formés à l'enseignement du Français Langue Étrangère depuis de nombreuses années, il n'existe toujours pas de CAPES pour le français langue de scolarisation. « *Selon la Commission européenne, la France est, avec le Royaume-Uni, le seul pays à ne pas avoir de programme de formation pour l'enseignement de la langue d'instruction en tant que deuxième langue* ».

A part en Espagne et au Portugal, « *les dispositifs déployés dans les pays européens sont principalement axés sur les besoins scolaires et ignorent les besoins socio-émotionnels et cognitifs des élèves qui conditionnent pourtant l'expression de leur potentiel et leur intégration dans le système* ». En effet, pour la plupart des élèves, les traumatismes psychologiques sont réels. Or, les équipes médico-sociales dans les écoles, collèges et lycées sont à l'os et ne peuvent faire face aux demandes très particulières de la prise en charge et du suivi de jeunes filles et de jeunes gens incapables d'entrer dans les apprentissages, tant ils sont abîmés par des violences vécues qu'ils ne peuvent exprimer.

Beaucoup d'élèves ne sont scolarisés que tard après leur arrivée en France, jusqu'à un an parfois. Aucun délai n'est imposé pour leur inscription dans le système scolaire. Et lorsqu'ils arrivent en UPE2A, leur temps d'enseignement n'est que d'un an, date à date. Les élèves dont la langue maternelle est proche du français pourront s'en sortir ; les autres (Afghans, Chinois, Sri Lankais, …) n'auront que très peu de chances d'entrer efficacement dans la langue scolaire.

La poursuite d'études dans ces conditions est souvent limitée à une orientation par défaut. Elle devient un véritable enjeu de société pour les mineurs non accompagnés (MNA) : en effet, malgré la volonté exprimée de vouloir continuer l'apprentissage de la langue française sous statut scolaire, les MNA sont envoyés vers l'apprentissage par leurs « responsables légaux ». Dans le meilleur des cas, ils auront été enseignés un an dans un dispositif (UPE2A ou, plus souvent, en UPE2A-NSA) ; ils auront découvert l'école, ses contraintes et ses richesses. Puis ils seront envoyés dans le monde du travail, retour vers leur passé, fin de leur rêve. Avec l'obligation d'obtenir un CAP pour pouvoir prétendre à une régularisation.

Ils deviendront une main d'œuvre facile, pas chère, ignorante de ses droits.

Quand on ajoute aux manques de l'Education nationale l'extrême violence de l'obtention de l'autorisation administrative de rester sur le territoire, l'écart entre les « élèves qui sont dans le système » et celles et ceux qui ne le sont pas se creuse davantage encore. Combien d'élèves et leur famille ont été renvoyés en cours d'année ? Combien ont quitté l'école pour aller se cacher ? Combien vivent dans la rue, parce qu'ils et elles n'ont plus droit à un logement ? Combien sont nourris par les associations caritatives ? Combien vivent dans cette angoisse, même s'ils ne vivent pas encore ces situations dramatiques ?

La politique sur l'accueil des étrangers doit changer mais les inquiétudes sont grandes quant au projet de loi Darmanin. L'École est le lieu de la construction et de l'émancipation de l'individu. Elle doit l'être pour toutes et tous, conformément aux textes internationaux : Convention de Genève, Convention Européenne des Droits de l'Homme, Convention Internationale des Droits de l'Enfance. S'appuyant sur ces textes, elle doit protéger les élèves scolarisés et scolarisables et leurs familles.

*Isabelle LARROUY*

# 1951 : les communistes contre la loi Barangé

Les lois de 1882[10] et de 1905[11] avaient fixé le principe d'une impossibilité de financement public de l'enseignement privé. En 1941, Pétain avait rompu ce principe. A la Libération, la droite tenta de faire évoluer la législation pour que le subventionnement public soit à nouveau possible. La Parti communiste ne cessa de s'y opposer : en 1945 en demandant l'arrêt immédiat des subventions vichystes, en 1947 en exigeant que les écoles des houillères nationalisées deviennent publiques et en 1948, en s'opposant au décret Poinso-Chapuis qui accordait le financement de la scolarisation privée par le biais d'associations familiales.

## Le contexte politique du printemps 1951

Quoiqu'ayant réaffirmé une volonté de nationalisation de l'enseignement privé, les socialistes (SFIO) ne cessent de transiger du fait d'une alliance politique avec le MRP qui les maintient au pouvoir jusqu'en 1951[12]. Cette alliance dite « Troisième force » réunit les socialistes (SFIO), les socialistes libéraux (UDSR), les radicaux (PR) et la droite démocrate-chrétienne (MRP). L'ambiguïté de la SFIO entraîne de vives critiques communistes, exprimées par exemple par l'instituteur Raoul Calas, lors des États généraux de la laïcité qui réunissent 1500 délégués élus lors de congrès régionaux.

Au printemps 1951, les démocrates-chrétiens du MRP font monter la pression pour obtenir le subventionnement du privé : une association parlementaire est créée, une commission d'étude est créée. Présidée par le socialiste Joseph Paul-Boncour, elle se déclare favorable au subventionnement de l'école laïque. En mai 1951, l'Assemblée nationale vote des exonérations fiscales pour les écoles privées.

Pour se maintenir au pouvoir, la SFIO et le MRP initient une réforme électorale qui définit un nouveau mode de scrutin permettant des « apparentements » entre candidats dont le but est clairement de diminuer le nombre de députés communistes et gaullistes. Ce qui se confirme lors des législatives de juin 1951. Enfin la SFIO vote l'investiture de René Pleven (UDSR) alors que ce dernier affirme sa volonté de développer les bourses pour les élèves du privé et reste ouvert sur la question du subventionnement.

## La loi Barangé

Le MRP développe une argumentation à coloration sociale argumentant la nécessité d'une aide financière aux familles et de la revalorisation salariale des instituteurs du privé tout en avançant une doxa du pluralisme scolaire fondée sur la liberté du « chef de famille ». Cette aide aux familles constitue le camouflage légal d'une intervention directe de l'État dans le subventionnement des écoles. Une finasserie rhétorique argumente du maintien de la séparation entre État et enseignement privé pour l'instruction mais d'une souplesse donnée en matière d'éducation.

Une première loi, loi Marie, est votée le 21 septembre 1951 qui accorde les bourses aux élèves de l'enseignement privé.

Une seconde loi, la loi Barangé-Barrachin du 28 septembre 1951, permet de franchir un pas supplémentaire dans le financement public des écoles privées. Elle cherche à cacher ses intentions derrière une mesure budgétaire, la création d'un compte du Trésor pour une aide aux familles ayant des enfants recevant l'enseignement du premier degré. Mais l'allocation n'est pas versée aux familles. Pour les élèves des écoles publiques, elle est attribuée aux Conseils généraux pour l'aménagement, l'entretien et l'équipement des bâtiments scolaires. Pour les élèves des écoles privées, elle est versée à l'association des parents d'élèves de l'établissement pour la revalorisation du traitement des maîtres des établissements privés et dans une moindre part (10%) pour les œuvres éducatives.

Les débats parlementaires sont vifs. Les socialistes tentent, en vain, de proposer un contre-projet de transformation de l'enseignement privé en service public. In fine, ils ne votent pas loi, ce qui fit voler en éclat la coalition avec le MRP.

La loi Barangé fut complétée en 1953 par une augmentation de l'allocation (de 1000 à 1300 F) puis par son extension aux écoles maternelles et aux cours complémentaires en 1955

## Le combat parlementaire des communistes

Tout au long des séances, nombreux furent les députés communistes qui montèrent à la tribune. La plupart ont été résistants et le retour des lois vichystes est pour eux une insupportable ignominie.

Le 4 septembre, Gabriel Paul, député du Finistère, présente un contre-projet de défense de l'école laïque : 2 milliards pour augmenter les bourses, 36 milliards pour construire 12000 nouvelles classes, créer 1000

[10] Loi du 28 mars 1882 sur l'organisation de l'enseignement primaire dite seconde loi Ferry

[11] loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État

[12]

postes de professeurs du secondaire, 200 postes de maître d'internat et 2500 postes d'instituteurs titulaires, le tout financé par une réduction de 5% du budget militaire.

Le 5 septembre, Jean Pronteau, député de Charente, s'indigne : « *Vous voulez rétablir les subventions vichyssoises, vous êtes la relève et la revanche du pétainisme* ». Face aux arguments sociaux d'une aide nécessaire aux familles, René Lamps, député de la Somme, rappelle que, dans ces temps d'inflation et de hausse des prix, l'urgence serait d'accorder satisfaction aux revendications des travailleurs. Sur le même thème, Jeannette Prin, députée du Pas-de-Calais, rappelle que la vraie misère des familles n'est pas le coût de l'école privée mais leur difficulté à nourrir correctement leurs enfants. L'affirmation de l'urgence de la situation sociale sera une constante des interventions communistes. Eugénie Duvernois, députée de Seine-et-Oise, propose le 7 septembre que l'argent public soit utilisé au profit des familles aux revenus modestes par une allocation versée par la Caisse d'allocations familiales, financée par un impôt sur les sociétés ayant dégagé les plus importants bénéfices.

Si les socialistes expriment leur refus de la proposition de loi, Madeleine Mazin, députée de la Seine, leur rappelle que c'est leur acceptation des arrangements électoraux de juin avec le MRP et le vote d'investiture qui ont « *préparé la voie à la réaction qui attaque les institutions républicaines et les conquêtes sociales de la classe ouvrière* ». Georges Cogniot renouvellera quelques jours plus tard rappelant que sans la réforme électorale et les apparentements, la loi antilaïque n'aurait jamais obtenu de majorité. Mais l'essentiel de l'intervention de Georges Cogniot est d'en appeler à l'unité : « *Il faut rassembler tous les hommes et toutes les femmes sensibles au danger fasciste* » ; « *On ne peut servir la laïcité que par le groupement de toutes les forces républicaines* ». Il renouvelle son appel à une « *union fraternelle* » aux « *travailleurs chrétiens, attachés comme les autres aux revendications sociales et à la défense des libertés* ».

## Mobilisations et grève du 9 novembre

Georges Cogniot avait appelé, depuis la tribune de l'Assemblée, à une résistance de tous les républicains. Partout des comités de défense de l'école laïque se réunissent, des conseils municipaux ou des associations cantonales de maires signent des motions, le Comité national de défense laïque lance une pétition nationale.

Pour le SNI, aucune ambiguïté : « *La loi Barangé contraint l'État à participer à la rétribution des maîtres y compris congréganistes ce qui revient à subventionner les congrégations elles-mêmes* ». Elle constitue donc un « *retour au vichysme* ». Le SNI appelle à la grève des instituteurs pour le 9 novembre 1951. La FEN généralise l'appel à tous les enseignants, la CGT apporte son soutien.

Le meeting parisien du 9 novembre rassemble 5000 personnes. La grève est un succès : 90% de grévistes dans les écoles primaires de la région parisienne au dire des services de police eux-mêmes et de très fortes participations en région y compris pour le second degré.

## La première lutte de la revue Ecole et la Nation

A la veille de la grève, en octobre 1951, paraît le premier numéro de l'École et la Nation. Raoul Calas se réjouit de la volonté d'union qui préside à la lutte engagée contre les lois antilaïques et de la recherche d'un soutien populaire, qui selon lui manquaient à une organisation où les associations s'attribuaient le monopole de la défense laïque. Dans le contexte de guerre froide, L'École et la nation analyse les lois antilaïques comme la volonté d'assurer « *une base sociale plus docile* » pour permettre le développement de la « *politique impopulaire de misère et de guerre, dictée de Washington* ». Est publiée l'intervention de Georges Cogniot auprès du Comité central, le 8 septembre 1951 qui analyse les lois antilaïques comme un renouveau du pétainisme et une menace fasciste. Il invite les instituteurs et professeurs communistes à s'investir dans les syndicats pour « *s'y dévouer à la défense des revendications et à la réalisation de l'union* ».

Au lendemain de la grève, dans son second numéro, l'École et la Nation appelle à poursuivre la lutte : « *Le 9 novembre n'est qu'un début. Défendre la laïcité, cela signifie aussi, exiger classes nouvelles, locaux, matériels, réfections, et aussi... maîtres en nombre suffisant. Les cahiers de doléances de l'enseignement public, rédigés avec les parents d'élèves doivent, en l'accompagnant, maintenir sur terre la pétition nationale. La dénonciation de tous les protagonistes et complices de l'attentat antilaïque doit s'intensifier.* »

*Paul DEVIN*